

FORMATION BILAN DE COMPÉTENCES

La formation **BILAN de COMPÉTENCES** est un accompagnement individuel personnalisé qui peut se réaliser à distance ou en présentiel.

Elle permet aux salariés des secteurs privés et publics, aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs indépendants, d'effectuer un bilan de leurs compétences professionnelles et personnelles.

Le bilan de compétences est composé de 3 modules :

- Module 1 : Phase préliminaire - A la découverte de soi
- Module 2 : Phase d'investigation - Découvrez vos savoirs et vos possibles
- Module 3 : Phase de conclusion - Devenez le maître d'œuvre de votre futur professionnel

Les différentes séances permettent de prendre du recul sur son histoire de vie, ses savoirs, savoirs-être et savoir-faire.

Entre chaque séance, un travail personnel contribue efficacement à approfondir ses réflexions.

A l'issue de la formation, le bénéficiaire et le consultant rédigent ensemble une synthèse pour construire un projet professionnel cohérent et le mettre en œuvre au travers d'un plan d'action.

Contact : Florence TAURIN

florencetaurin.pro@gmail.com

Téléphone : 06 80 92 57 43

Formateurs :

Florence TAURIN

Conseillère bilan de compétences,
Formatrice, Référente handicap, psychopraticienne thérapies brèves, accompagnatrice en individuel et collectif pour tout public. Accompagnements selon une approche holistique. (Outils bilan de compétences, coaching, libération émotionnelle, réflexologie, énergétique...)

Objectifs pédagogiques

- Développer une meilleure connaissance de Soi
- Améliorer la confiance en Soi
- Encourager, valoriser vos aspirations professionnelles et personnelles
- Intégrer une dimension réaliste et réalisable de votre projet
- Construire un projet professionnel cohérent
- Elaborer le plan d'action pour mettre en oeuvre le projet, et encourager le passage à l'action

Pour qui

- Salariés des secteurs privés ou publics
- Demandeurs d'emploi
- Travailleurs indépendants

Accessibilité

Si vous avez besoin d'aménagements pour suivre cette formation dans les meilleures conditions, je vous invite à m'en informer lors de votre pré inscription ou de l'entretien préalable. Ensemble, nous définirons comment aménager la formation à vos besoins.

Cadre légal :

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R.6322-35), la Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018

« pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313- 7 du Code du Travail.

Une convention écrite tripartite (employé, employeur, organisme de formation) est conclue lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences (L 6312-1 du Code du Travail) ou dans le cadre d'un congé de reclassement (L 1233-71 du Code du travail).

(source:<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>)

Pré-requis

Pour une formation en distanciel, le bénéficiaire y accède par l'intermédiaire de son micro-ordinateur connecté à Internet.

Modalités et délais d'accès

- Pré-inscription par téléphone, mail, internet (<https://www.florencetaurin.fr/>)
- Rendez-vous gratuit et sans engagement (entretien préalable 45min environ) pour valider ensemble l'opportunité du bilan de compétences. Recueil des attentes et construction des objectifs, et présentation des modalités administratives de la démarche selon votre situation actuelle.
- A l'issue de ce rendez-vous, vous déciderez à votre rythme si vous vous engagez avec moi pour cet accompagnement.
- L'accompagnement débute au minimum 14 jours après la finalisation du dossier administratif.

Méthodes pédagogiques mobilisées, technique d'encadrement

- **Entretien préalable** : prise en compte des connaissances/compétences du bénéficiaire, de ses besoins particuliers et de sa motivation
- **Supports** : Plateforme de suivi pour le partage des documents, Tests psychométriques
- **Travaux personnels** : Mise à disposition de trames de réflexion adaptées selon les bénéficiaires et à personnaliser entre les séances.
- **Soutien pédagogique** aux travaux personnels lors des séances.
- Possibilité d'un **stage en immersion** vers le domaine en lien avec le projet professionnel.
- **3 formules** pour un accompagnement spécifique à vos attentes, vos besoins et votre situation.

Evaluation des résultats

- Feuille de présence
- Support de progression : Vérification des travaux personnels réalisés par le bénéficiaire permettant d'évaluer son implication, sa réflexion et son évolution.
- Élaboration d'un document de synthèse à la fin du bilan, présentant un projet professionnel cohérent et les étapes de sa mise en œuvre au travers d'un plan d'action.
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Rendez-vous (facultatif) de suivi à 6 mois après la fin du parcours.

Performance des items retenus :

- 6 bilans réalisés en 2024
- Note globale: 9/10
- Taux d'assiduité: 100%
- Taux de recommandation de cette formation: 100%
- Taux de réalisation des entretiens: 100%

Suivi de la formation

- Chaque séance fait l'objet d'une feuille de route (Compte rendu de séance et étapes à réaliser en intersession) pour toutes les étapes du parcours.
- Durant 3 à 4 mois, le bénéficiaire dispose d'un appui en utilisant le mail florecetaurin.pro@gmail.com. Une réponse personnalisée est donnée dans les meilleurs délais.
- Une feuille d'émargement de présence est utilisée à chaque séance, ainsi qu'une attestation de fin de formation, dans le cas où le bénéficiaire a assisté à la totalité de la formation (Attestation de réalisation).

Découpage des séquences de formation

Accueil :

- Rappel des objectifs
- Questionnement : connaissances et compétences, besoins particuliers

MODULE 1 – Phase préliminaire (Séances 1 et 2)

Objectif :

- A la découverte de soi
 - Votre Situation
 - Exploration et analyse de vos expériences de vie
 - Identifier vos compétences, aptitudes, valeurs et ressources
 - Personnaliser le plan de route de cet accompagnement et ses jalons

Nature des travaux personnels :

- Grille expérientielle
- CV
- Histoire de vie

Période de réalisation des travaux : À définir selon le calendrier de la formation

Durée globale du module : 4 heures

Et durée estimée des travaux personnels : 2 heures

MODULE 2 – Phase d’investigation (Séances 3 à 5)

Objectif :

- Découvrez vos savoirs et vos possibles
 - Affiner votre perception de vous-mêmes et de vos possibilités
 - Renforcer votre portefeuille de compétences
 - Tracer les pistes, explorer les métiers
 - Améliorer son agilité émotionnelle
 - Amplifier la confiance et l'estime de soi
 - Se projeter dans des projets réalistes : Adaptation et exigences selon l'activité professionnelle

Nature des travaux incombant au bénéficiaire :

- Tests de personnalité
- Partage d'expériences, enquêtes métier
- Rédiger son nouveau CV

Période de réalisation des travaux : À définir selon le calendrier de la formation

Durée globale du module : 6 heures

Et durée estimée des travaux personnels : 4 heures

MODULE 3 – Phase de conclusion (Séances 6 et 7)

Objectif :

- Devenez le maître d'œuvre de votre futur professionnel
 - Elaborer le plan d'action et les différentes étapes de votre projet
 - Analyser leurs influences sur vos sphères de vie
 - Recueillir vos pépites : Organisation et suivi des pistes de progrès
 - Être acteur de vos changements
 - Savoir s'appuyer au quotidien sur des outils personnalisés
 - Valider la synthèse du bilan et célébrer son parcours

Nature des travaux incombant au bénéficiaire :

- Etablir le Plan d'action et son suivi

Période de réalisation des travaux : À définir selon le calendrier de la formation

Durée globale du module : 4 heures

Et durée estimée des travaux personnels : 4 heures

FORMATION BILAN DE COMPÉTENCES

Afin de répondre au mieux à vos attentes, vos besoins, 3 formules vous sont proposées

Formule 1 - 14h	Formule 2 - Formule 1 + 2h (16h)	Formule 3 - Formule 1 + 4h (18h)
<p>14 heures (réparties sur 3 à 4 mois)</p> <p>7 entretiens de 2h entre le consultant et le bénéficiaire. Un rdv de suivi à 6 mois est proposé.</p> <p>La durée estimée des travaux par le bénéficiaire est de 10 heures à répartir sur 3 mois</p>	<p>14 heures (réparties sur 3 à 4 mois)</p> <p>7 entretiens de 2h entre le consultant et le bénéficiaire. Un rdv de suivi à 6 mois est proposé.</p> <p>La durée estimée des travaux par le bénéficiaire est de 10 heures à répartir sur 3 mois</p> <p><u>Avec en PLUS, 2h d'entretiens</u> durant ce parcours pour approfondir l'un des modules suivant: Module 1 : Phase préliminaire - A la découverte de soi Module 2 : Phase d'investigation - Découvrez vos savoirs et vos possibles Module 3 : Phase de conclusion - Devenez le maître d'œuvre de votre futur professionnel</p>	<p>14 heures (réparties sur 3 à 4 mois)</p> <p>7 entretiens de 2h entre le consultant et le bénéficiaire. Un rdv de suivi à 6 mois est proposé.</p> <p>La durée estimée des travaux par le bénéficiaire est de 10 heures à répartir sur 3 mois</p> <p><u>Avec en PLUS, 4h d'entretiens</u> durant ce parcours pour approfondir les modules suivant: Module 1 : Phase préliminaire - A la découverte de soi Module 2 : Phase d'investigation - Découvrez vos savoirs et vos possibles Module 3 : Phase de conclusion - Devenez le maître d'œuvre de votre futur professionnel</p>
Au Total: 14 heures	Au Total: 16 heures	Au Total: 18 heures
<p>. Dates des sessions A définir avec le demandeur</p> <p>. Lieu Distanciel (Visio) ou Présentiel (27520 Grand Bourgtheroulde)</p> <p>. Coût : 1.520 € /personne Exonération de TVA - Article 261-4-4 a du CGI concernant les prestations relatives à la formation professionnelle</p>	<p>. Dates des sessions A définir avec le demandeur</p> <p>. Lieu Distanciel (Visio) ou Présentiel (27520 Grand Bourgtheroulde)</p> <p>. Coût : 1.740 € /personne Exonération de TVA - Article 261-4-4 a du CGI concernant les prestations relatives à la formation professionnelle</p>	<p>. Dates des sessions A définir avec le demandeur</p> <p>. Lieu Distanciel (Visio) ou Présentiel (27520 Grand Bourgtheroulde)</p> <p>. Coût : 1.980 € /personne Exonération de TVA - Article 261-4-4 a du CGI concernant les prestations relatives à la formation professionnelle</p>